



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 23/2024

Date de convocation : 18 avril 2024

Présents : Mesdames DUPRE Anne, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc, ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

Excusées : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne et FONTENAS Pierrette.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Compte administratif 2023 relatif au budget principal.**

Le Président du CCAS rappelle aux membres du conseil d'administration les dispositions suivantes de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales applicables, au fonctionnement du conseil d'administration du CCAS : « au cours des séances où le compte administratif du Maire/Président est débattu, le conseil élit son Président. Dans ce cas, le Maire/Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Les membres du conseil d'administration élisent Madame Aurélie ORDUNA, présidente, pour diriger les débats de la présente question.

Elle présente le compte administratif relatif au budget principal du CCAS pour l'exercice 2023, qui est récapitulé par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif 2023 fait apparaître un solde positif de clôture de 759 519,83 € qui se décompose comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Dépenses nettes :	486 223,40 €
Recettes nettes :	633 749,16 €
Solde de l'exercice 2023	147 525,76 €
Excédent reporté de l'exercice 2022	567 973,98 €
Résultat de clôture du fonctionnement 2023	715 499,74 €

⇒ **Section d'investissement :**

Dépenses :	18 697,36 €
Recettes :	8 381,91 €
Solde de l'exercice 2023	- 10 315,45 €
Excédent reporté de l'exercice 2022	54 335,54 €
Résultat de clôture d'investissement 2023	44 020,09 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration administratif relatif au budget principal du CCAS pour l'exercice 2024 (s'étant retiré au moment du vote).

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 040-264003070-20240425-23_2024-DE



Vote de la question - nombre de votants : 9

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 26 avril 2024

Le Président du C.C.A.S,

Marc MABILLET

